



Forts de la confiance des Français, les ambulanciers réunis en Congrès national appellent à durcir leur mouvement contre le ministère de la Santé et l'Assurance Maladie

La Chambre Nationale des Services d'Ambulances, forte de 1 200 entreprises adhérentes, a tenu son 60^{ème} Congrès annuel à Amiens, du 26 au 28 septembre.

Les ambulanciers ont placé ce Congrès autour de la thématique du combat. Ils entendaient ainsi poursuivre leur campagne « Ambulances en Danger » entamée depuis le début de l'année :

- Economiquement, les ambulanciers subissent de plein fouet les dérives d'une concurrence inadaptée, usant de moyens non sanitaires et plus onéreux, dont les dépenses ne sont pas maîtrisées par l'Assurance Maladie. En 2013 un transport non sanitaire (Taxi) coûte au contribuable 50% de plus qu'un transport sanitaire (VSL).
- La gestion calamiteuse de l'Assurance Maladie, aggrave les déficits et porte atteinte au patient en ne prenant pas en compte la compétence sanitaire assurée par les ambulanciers.
- Politiquement, la profession peine à être reconnue par les pouvoirs publics comme actrice à part entière de la chaîne de soins, alors que depuis quinze ans, les ambulanciers se sont adaptés à toutes les exigences de la chaîne des soins.

En vue de ce Congrès, la CNSA a fait réaliser une enquête inédite sur la perception qu'à l'opinion de la profession d'ambulanciers. Confiée à l'institut Harris Interactive cette enquête (jointe à ce communiqué) a notamment montré que :

- **Les ambulanciers disposent globalement d'une bonne image auprès des Français :** parmi les personnes interrogées. Avec 7,4/10 de note moyenne, les ambulanciers suscitent chez les Français une opinion nettement plus favorable que le transport non sanitaire confirmant ainsi leur prévalence dans la chaîne de soins.
- **Sept Français sur dix (71%) jugent que la profession d'ambulanciers et les services qu'elle dispense se sont plutôt améliorés au cours des dernières années,** ce qui contraste avec le diagnostic global de dégradation porté par les Français sur l'évolution de la société et témoigne du rôle accordé aux ambulanciers dans la chaîne de soins.

Pour la CNSA, ces résultats confirment la nécessité d'être mieux reconnu par les pouvoirs publics. Lors de son congrès la CNSA a adopté une motion interpellant le gouvernement et prévoyant de durcir son mouvement.

Pour Bernard Bocard, Président de la CNSA : « *La politique menée et les choix faits par l'Assurance Maladie mettent non seulement la profession en péril mais dégradent également la qualité sanitaire en faisant courir un risque aux patients tout en alourdissant la note du contribuable. Nous irons aussi loin que nécessaire pour nous faire entendre.* »

Motion adoptée lors du congrès d'Amiens, le 28 septembre 2013

La CNSA dénonce la politique conduite par l'Assurance maladie et le ministère de la Santé qui valident une gestion dispendieuse des deniers publics en favorisant des prestations plus coûteuses et sacrifiant les ambulanciers, professionnels de santé.

La CNSA tient à faire savoir que cette politique fragilise le patient, met en péril de nombreuses entreprises de transport sanitaire et conduira à très brève échéance à la suppression de 13 000 emplois.

La CNSA affirme que les ambulanciers ont, depuis ces 15 dernières années, répondu favorablement à toutes les exigences des pouvoirs publics. Ils exercent une mission de service public en assurant notamment des missions d'urgence pré hospitalière, en relation avec le SAMU centre 15 et des missions de soins et de surveillance des patients pendant leur prise en charge. Les ambulanciers sont indispensables pour le bon fonctionnement de la chaîne des soins y compris en période de garde.

La CNSA exige des pouvoirs publics une gouvernance et meilleure prise en considération des besoins du patient en matière de transports sanitaires et l'abandon d'une politique de désanitarisation catastrophique pour le contribuable et non adapté au besoin de la chaîne de soins.

Au cours du Congrès, l'Assemblée Générale qui s'est réunie le 28 septembre, a pris la résolution suivante :

- La CNSA est déterminée à combattre toutes les mesures discriminatoires envers les ambulanciers.
- La CNSA demande une gestion objective sur des constats partagés et opposables des dépenses de transports financé par l'assurance maladie par la mise en œuvre de la séparation des enveloppes financières entre le transport assis professionnalisé et l'ambulance, afin de permettre la mise en œuvre d'un rééquilibrage économique pertinent et objectif au regard du service rendu.
- La CNSA exige que la prise en compte de la TVA au 01/01/2014 entre en vigueur dans la tarification VSL et l'instauration pour l'ambulance d'une TVA à 2,1% à l'image du médicament.
- La CNSA appelle à un mouvement d'action nationale afin de démontrer la détermination de la profession si les autorités de tutelles ne prennent pas en compte la détresse des ambulanciers.

A propos de la CNSA

La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) fondée en 1937, dont le siège est à Paris, forte de 1200 entreprises adhérentes au travers des syndicats départementaux affiliés à la chambre et répartie sur l'ensemble du territoire national (en métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative des services d'ambulances.

Pour en savoir plus : www.cnsa-ambulances.com

Contacts presse :

Angéline Causse

T : 01 56 69 72 94

Email : angelina.causse@edelman.com

Mélodie Lecoy

T : 01 56 69 75 15

Email : melodie.lecoy@edelman.com